

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 208****19 février 2004****SOMMAIRE**

Alcadir S.A., Luxembourg.....	9970	Linoz S.A., Luxembourg.....	9976
Alcadir S.A., Luxembourg.....	9972	Luxfinpart S.A., Luxembourg.....	9977
Alpine-Energie Luxembourg, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Foetz.....	9947	Luxma Invest S.A., Luxembourg.....	9979
Alternative Finance S.A., Luxembourg.....	9964	M.Vision S.A., Luxembourg.....	9954
Amicale Natzweiler-Struthof, Amicale des An- ciens Prisonniers et des Familles de Disparus de Natzweiler-Struthof, A.s.b.l., Howald.....	9958	Mellow S.A., Luxembourg.....	9974
Avant Invest S.A., Luxembourg.....	9978	Menarini International Participations Luxembourg S.A., Luxembourg.....	9954
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg... ..	9969	Menarini International Participations Luxembourg S.A., Luxembourg.....	9956
Brasserie Wiermchen, S.à r.l., Wormeldange....	9979	Modern Funds Management Company S.A., Lu- xembourg.....	9984
C.T.P., Companies & Trusts Promotion S.A., Lu- xembourg.....	9964	Modern Funds Management Company S.A., Lu- xembourg.....	9984
Carofin S.A., Luxembourg.....	9966	Molino Soft Drinks Holding, S.à r.l., Luxembourg.	9952
Carofin S.A., Luxembourg.....	9968	Moynesque Vignoble S.A., Luxembourg.....	9940
(Les) Charpentiers d'Aujourd'hui, S.à r.l., Dude- lange.....	9975	Moynesque Vignoble S.A., Luxembourg.....	9938
Cubic Holding S.A., Luxembourg.....	9949	Newport S.A., Münsbach.....	9983
Cubic Holding S.A., Luxembourg.....	9951	Osborne & Moore S.A., Luxembourg.....	9957
Daleiden, S.à r.l., Luxembourg.....	9973	Otto Bock Luxembourg S.A., Münsbach.....	9959
Derval S.A., Luxembourg.....	9975	Paghera S.A. Holding, Luxembourg.....	9982
Eifeler Frischdienst, S.à r.l., Beiler.....	9984	Parmalat Soparfi S.A., Münsbach.....	9983
Esfín S.A., Luxembourg.....	9948	PB4 S.A., Luxembourg.....	9943
Fairchild International Holding S.A., Luxembourg.	9953	Platino Technology S.A., Luxembourg.....	9981
Finance.Com Holding S.A., Luxembourg.....	9956	Prada Company S.A., Luxembourg.....	9972
Fishing-Club du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg.....	9953	Prada Company S.A., Luxembourg.....	9972
Guimofi, S.à r.l., Luxembourg.....	9968	Real Estate Overseas, S.à r.l., Luxembourg.....	9957
Guimofi, S.à r.l., Luxembourg.....	9969	Real Solutions S.A., Luxembourg.....	9980
Hamburger & Lübecker A.G., Luxembourg.....	9952	Reciver S.A., Luxembourg.....	9979
HMP Beratungsgesellschaft für Telekommuni- kations- und Sicherheitssysteme, GmbH, Esch- sur-Alzette.....	9982	Rodan S.A., Luxembourg.....	9977
Ilva International S.A., Luxembourg.....	9962	Romain Schmidt, S.à r.l., Elvange.....	9981
Immobilière Acropolis S.A., Luxembourg.....	9981	Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l., Luxembourg-Cessange.....	9983
Imprimerie Albert Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	9973	Sea Nymph Investments S.A., Luxembourg.....	9962
Imprimerie Schomer-Turpel, S.à r.l., Remich....	9973	Shama Invest S.A., Luxembourg.....	9941
Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg... ..	9970	Sixty Wall Street Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	9976
Investment 2000 S.A., Luxembourg.....	9978	SL Tours S.A., Bascharage.....	9982
IPSE Dixit Holding S.A., Luxembourg.....	9963	Spitfire S.A., Luxembourg.....	9963
Jones Lang LaSalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	9947	STK Innova Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	9956
Lara Invest S.A., Luxembourg.....	9973	Sundeco S.A., Luxembourg.....	9965
Lemagd S.A., Luxembourg.....	9960	Tia Europe S.A., Luxembourg.....	9965
Lenoir et Mernier Luxembourg, S.à r.l.....	9977	Valmy Technologies S.A., Luxembourg.....	9983
Limpar S.A., Luxembourg.....	9976	Weiland Anita, S.à r.l., Dudelange.....	9978
		West Wild S.A., Luxembourg.....	9951
		WP-TI Constructions, S.à r.l., Bridel.....	9984

**MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 69.811.

Im Jahre zweitausendunddrei, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme, mit Sitz in L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 21. Juli 1999, Nummer 560, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Frau Myriam Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg. Zum Schriftführer wird Frau Valérie Kerger, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Catherine Messang, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von fünfzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (50.375,- EUR) um es von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf einundachtzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (81.375,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von eintausendsechshundertfünfundzwanzig (1.625) neuen Aktien mit einem Wert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), zahlbar mit zusätzlichem Emissionsaufgeld von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR).

2) Zeichnung sämtlicher neu auszugebenden Aktien und gänzliche Einzahlung des neuen Kapitals mit Emissionsaufgeld durch Bareinlage von je zweiundsechzigtausendfünfhundert Dollar US. (62.500,- USD).

Verzicht auf Zeichnung der Hauptaktionäre.

3) Bildung eines Spezialreservofonds zwecks Aufnahme des Kurswechselüberschusses infolge der Umwandlung der Dollareinzahlung in Euro.

4) Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 1 der Satzung.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von fünfzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (50.375,- EUR) um es von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf einundachtzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (81.375,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von eintausendsechshundertfünfundzwanzig (1.625) neuen Aktien mit einem Wert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien, zahlbar mit zusätzlichem Emissionsaufgeld von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR).

*Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem die Hauptaktionäre auf ihr zustehendes Zeichnungsrecht verzichtet haben, wurden die neuen Aktien gezeichnet wie folgt durch:

1) Herr Thomas Justin Bove, Direktor, wohnhaft zu E-London N 19 5 AE, 123A, Brecknock Road, dreihundertfünfundzwanzig Aktien (325);

2) Herr Guy Thomas Bove, Direktor, wohnhaft zu CH-82 Schaffhausen, 15, Fischergässen, dreihundertfünfundzwanzig Aktien (325);

3) Herr John Piers Bove, Direktor, wohnhaft zu 3232 San Francisco, 18th Street, (CA 94 110-1913) dreihundertfünfundzwanzig Aktien (325);

4) Frau Riely Marie Bove, ohne besonderen Stand, wohnhaft zu Cambridge, Arden Court 57, Magazin Street, Apt 24 (MA USA), dreihundertfünfundzwanzig Aktien (325);

5) Frau Sarah Joan Bove, ohne besonderen Stand, wohnhaft zu E-London N 19 5 AE, Brecknoad Road, dreihundertfünfundzwanzig Aktien (325).

Alle fünf Aktionäre bei Gegenwärtigem vertreten durch Frau Myriam Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund fünf ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu London am 19. Dezember 2003, Schaffhausen am 22. Dezember 2003, San Francisco am 20. Dezember 2003, Cambridge am 20. Dezember 2003, London am 19. Dezember 2003, erklären die eintausendsechshundertfünfundzwanzig (1.625) neuen Aktien, für jeweils die vorgenannte Anzahl, zu zeichnen und ganz in bar eingezahlt zu haben durch Überweisung auf ein Bankkonto der Gesellschaft, von zweiundsechzigtausendfünfhundert Dollar US (62.500,- USD) mit einem zusätzlichem Emissionsgeld von zweiundsechzigtausendfünfhundert Dollar US (62.500,- USD), sodass der Gesellschaft von nun an der Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Dollar US (125.000,- USD) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Diese Zeichnungen und Einzahlungen wurden durch die Versammlung genehmigt.

Vorbezeichnete Vollmachten, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben werden um mit derselben einregistriert zu werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den aus dem Kurswechsel von Dollar US in EUR entstandenen Überschuss auf einem speziellen diesbezüglichen Reservefonds zu verbuchen.

*Dritter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundachtzigtausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (81.375,- EUR), eingeteilt in zweitausendsechshundertfünfundzwanzig (2.625) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

*Schätzung - Kosten*

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalaufstockung zusammen mit dem Emissionsgeld auf 131.375,- EUR abgeschätzt.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf 2.650,- EUR abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Folgt die Übersetzung ins Englische:**

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOYNESQUE VIGNOBLE S.A., a société anonyme having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by deed of the undersigned notary on May 19th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 560 of July 21st, 1999.

The meeting is presided by Ms Myriam Hoffmann, employee, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Ms Valérie Kerger, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Catherine Messang, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of fifty thousand three hundred seventy-five euro (50,375.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to eighty-one thousand three hundred seventy-five euro (81,375.- EUR), by the issuance of one thousand six hundred twenty-five (1,625) new shares of par value of thirty-one euro (31.- EUR) each, together with a total issue premium of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

2. Subscription of the one thousand six hundred twenty-five (1,625) new shares and fully payment in cash of the subscription price and the issue premium of sixty-two thousand five hundred dollar US (62,500.- USD).

Renunciation of the existing shareholders of their preferential subscription right.

3. Creation of a special capital reserve corresponding to the conversion of the amounts of the capital increase from USD to EUR.

4. Decision to amend article 3 paragraph 1 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of fifty thousand three hundred seventy-five euro (50,375.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to eighty-one thousand three hundred seventy-five euro (81,375.- EUR), by the issuance of one thousand six hundred twenty-five (1,625) new shares having the same rights as the existing shares, of par value of thirty-one euro (31.- EUR) each, together with a total issue premium of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

*Liberation and subscription*

The general meeting acknowledges that the existing shareholders have waived their preferential subscription right.

The general meeting resolves to accept the subscription of the one thousand six hundred twenty-five (1,625) new shares by the following persons:

- 1) Mr Thomas Justin Bove, director, residing in E-London N 19 5 AE, 123A, Brecknock Road, three hundred twenty-five (325) new shares;
- 2) Mr Guy Thomas Bove, director, residing in CH-82 Schaffhausen, 15, Fischergässen, three hundred twenty-five (325) new shares;
- 3) Mr John Piers Bove, director, residing in 3232 San Francisco, 18th Street, (CA 94 110-1913) three hundred twenty-five (325) new shares;
- 4) Mrs Riely Marie Bove, without profession, residing in three hundred twenty-five (325) new shares;
- 5) Mrs Sarah Joan Bove, without profession, residing in E-London N 19 5 AE, Brecknocd Road, three hundred twenty-five (325) new shares.

Thereupon, the prenamed persons represented by Ms Myriam Hoffmann, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a five proxies given in London on 19. December 2003, Schaffhausen on 22. December 2003, San Francisco on 20. December 2003, Cambridge on 20. December 2003, London on 19. December 2003, signed ne varietur by the office of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

declared to subscribe the one thousand six hundred twenty-five (1,625) new shares in proportion of the above mentioned number of shares and have liberated them by payment in cash on the account of the Company of sixty-two thousand five hundred dollar US (62,500.- USD) together with the issue premium of sixty-two thousand five hundred dollar US (62,500.- USD), so that from now on, the Company has at its free disposal the amount of one hundred twenty-five thousand dollar US (125,000.- USD).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The meeting approves the foregoing liberations and subscriptions.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to create a special capital reserve corresponding to the conversation of the amounts of the capital increase from USD to EUR.

#### *Third resolution*

As a result of these resolutions, the article 3 paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

#### «Art. 3. Paragraph 1.

The subscribed capital is set at eighty-one thousand three hundred seventy-five euro (81,375.- EUR) consisting of two thousand six hundred twenty-five (2,625) shares of a par value of thirty-one euro (31.- EUR) per share, each one having been entirely fully paid in.»

#### *Evaluation - Expenses*

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the increase of capital together with the issue premium is valued at 131,375.- EUR.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,650.- EUR. The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German followed by an English translation and that in case of any divergence between the German and the English text, the German text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Gezeichnet: M. Hoffmann, V. Kerger, C. Messang, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2003, vol. 467, fol. 48, case 6. – Reçu 503,75 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008613.3/221/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

### **MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 69.811.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008614.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**SHAMA INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 98.450.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

IBTHORPE LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise dénommée SHAMA INVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-six mille Euros (36.000,- EUR) représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excedant pas six (6) ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société IBTHORPE LIMITED, prédésignée, trois cent cinquante-neuf actions. ....	359
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action. ....	1
<b>Total:</b> trois cent soixante actions. ....	<u>360</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-six mille Euros (36.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3.- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2006.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 881, fol. 91, case 4. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008842.3/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**PB4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.451.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société HB4 S.r.l., avec siège social à Reggio Emilia, Via Gutenberg n.3, Italie, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Jean-Jacques Josset, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2003.

2. Monsieur Frédéric Adam, né à Arlon (B), le 18 juillet 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ici représenté par la prédite société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2003 à Luxembourg.

Les susdites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de PB4 S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même,

ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.



Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai 2005 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société HB4 Srl, préqualifiée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.199
M. Frédéric Adam, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco Lagona, né à Milan (I), le 18 avril 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président,

- Monsieur Pietro Feller, né à Milan (I), le 25 octobre 1974, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur,

- Monsieur Claude Defendi, né à Differdange, le 13 mars 1958, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur,

- Monsieur Marco Bus, né à Genova (I), le 23 décembre 1964, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur,

- Monsieur Michele Amari, né à Rome (I), le 3 juin 1972, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur,

Monsieur Marco Lagona, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

3. La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Santini, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 5, case 5. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

J. Delvaux.

(008843.3/208/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.043.000,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.862.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 octobre 2003 que JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Romain Muller et Jacqueline Dasoul ont été nommés comme gérants en remplacement de Keith Burman avec effet au 7 octobre 2003. Décharge a été accordée à Keith Burman pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00724. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(001381.2/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

**ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Kommanditgesellschaft,****(anc. ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.).**

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

H. R. Luxemburg B 15.850.

Im Jahre zwei tausend und drei, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 15.789, handelnd in ihrer Eigenschaft als Komplementärin, hier vertreten durch Herrn Robert Becker, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

2.- Die Aktiengesellschaft ALPINE@ENERGIE HOLDING AG (früher Kommanditgesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN G.m.b.H. und Co K.G.), mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Biberach/Riss, Abteilung A, unter Nummer 330, handelnd in ihrer Eigenschaft als Kommanditistin,

hier vertreten durch Herrn Robert Becker, vorgeannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift,

Welche Vollmachten vom Mandanten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Kommanditgesellschaft ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 15.850.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung ENERGIE, S.à r.l. & Co KG, gemäss Akt unter Privatschrift am 29. März 1978, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 118 vom 6. Juni 1978,

deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden unter Privatschrift:

- am 23. Dezember 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 4 vom 6. Januar 1984,

- am 31. Januar 1986, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 20. Mai 1986,

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 14. September 1989

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 27. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 743 vom 10. September 2001, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in KOM@ENERGIE, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.;

- am 7. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1076 vom 28. November 2001, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter erklären, dass auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Dangel, mit dem Amtssitz in Biberach (Deutschland), am 6. April 2001, die Kommanditgesellschaft ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN G.m.b.H. und Co K.G. in eine Aktiengesellschaft umgewandelt wurde und die Bezeichnung ALPINE@ENERGIE HOLDING AG angenommen hat.

Demzufolge hat Artikel zehn (10) der Satzung nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 10. Einlagen - Kapital - Anteile.** Das Gesellschaftskapital ist auf drei hundert fünf und siebenzig tausend zwei hundert fünf und dreissig Euro (375.235.- EUR) festgesetzt, dargestellt durch sieben hundert fünf und fünfzig (755) gleichwertige Anteile.

Die Komplementärin die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 15.789, hält zwei hundert dreissig (230) Anteile.

Die Kommanditistin die Aktiengesellschaft ALPINE@ENERGIE HOLDING AG, mit Sitz in D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Biberach/Riss, Abteilung A, unter Nummer 330, hält fünf hundert fünf und zwanzig (525) Anteile.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsbezeichnung in ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s. abzuändern.

*Dritter Beschluss*

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Firmenbezeichnung.** Die Firma lautet: ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.»

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen in den Artikeln sieben (7) und acht (8) der Satzung die Bezeichnung ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., durch die Bezeichnung ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., zu ersetzen.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen in Artikel sieben (7) der Satzung die Bezeichnung ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN G.m.b.H. und Co K.G. durch die Bezeichnung ALPINE@ENERGIE HOLDING AG zu ersetzen.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Mandanten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 525, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Januar 2004.

J. Seckler.

(007388.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**ESFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.847.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée, demeurant à Bertrange, et Marc Lacombe, employé privé, demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008067.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**CUBIC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.554.

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CUBIC HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.554, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 164 du 30 janvier 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1120 du 24 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Angela Narolles, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) à un montant d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription par la société BREOGAN WORLD LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Lake building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant à due concurrence de sa créance qu'elle possède contre la société.

3.- Souscription par la société BRIMSBERG SECURITIES LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Lake building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant à due concurrence de sa créance qu'elle possède contre la société.

4.- Modification afférente de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) à un montant d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par action, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire, à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'apport de deux créances d'un montant total d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) que les sociétés BREOGAN WORLD LIMITED et BRIMSBERG SECURITIES LIMITED, toutes les deux régies par les lois des Iles Vierges Britanniques, établies et ayant leur sièges sociaux au Lake building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) ont sur la Société CUBIC HOLDING S.A.

*Deuxième résolution**Souscription*

Et à l'instant est intervenue:

Monsieur Peter Vansant, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société BREOGAN WORLD LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Lake building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Lequel intervenant, agissant ès-qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée CUBIC HOLDING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BREOGAN WORLD LIMITED, susdite à cinquante mille (50.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

*Libération*

L'intervenant préqualifié a libéré intégralement les cinquante mille (50.000) actions nouvellement souscrites par BREOGAN WORLD LIMITED, susdite, au moyen de l'apport à la Société CUBIC HOLDING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) que BREOGAN WORLD LIMITED, préqualifiée a sur la Société CUBIC HOLDING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par la société VAN CAUTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, lequel rapport établi le 31 juillet 2003, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans une créance certaine, liquide et exigible, et qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 100.000 actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après signature ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution**Souscription*

Et à l'instant est intervenue:

Monsieur Peter Vansant, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société BRIMSBERG SECURTIES LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Lake building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Lequel intervenant, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée CUBIC HOLDING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BRIMSBERG SECURTIES LIMITED, susdite à cinquante mille (50.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

*Libération*

L'intervenant préqualifié a libéré intégralement les cinquante mille (50.000) actions nouvellement souscrites par BRIMSBERG SECURTIES LIMITED, susdite, au moyen de l'apport à la Société CUBIC HOLDING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) que BRIMSBERG SECURTIES LIMITED, préqualifiée a sur la Société CUBIC HOLDING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par la société VAN CAUTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, lequel rapport établi le 31 juillet 2003, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, et dont la conclusion est reprises dans la résolution qui précède.

*Quatrième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée générale extraordinaire modifie le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

*Déclaration - Frais*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la dite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Vansant, M. Lacombe, A. Narolles, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, vol. 881, fol. 42, case 7. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008597.3/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**CUBIC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008598.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**WEST WILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.997.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société WEVERLY LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme WEST WILD S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100 du 29 janvier 2000. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 72.997.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société WEVERLY LIMITED prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 467, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008654.3/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**MOLINO SOFT DRINKS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.647.

Monsieur Irial Finan a démissionné de son poste de gérant le 31 décembre 2003.

*Pour MOLINO SOFT DRINKS HOLDING, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée holding*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05484. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008065.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**HAMBURGER & LÜBECKER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 36.404.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société NICOH PROYECTOS E INVERSIONES S.L. ID, ayant son siège social à CL Henri Dunant 16, Madrid 28036 (Espagne), immatriculée sous le numéro B-83710966, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Nicolas Martin-Sanz Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid (Espagne) et Monsieur Javier Martin-Sanz Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid (Espagne), ici représentés par Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 novembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme HAMBURGER & LÜBECKER A.G., ayant son social à L-1475 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 10 septembre 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> septembre 2000, relatif à la conversion du capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 5 mars 2001. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 36.404.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme NICOH PROYECTOS E INVERSIONES S.L. ID prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1475 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2003, vol. 467, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008658.3/221/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.



**FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.902.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg, le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée, demeurant à Bertrange, et Marc Lacombe, employé privé, demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu à Luxembourg, le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008072.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**FISHING-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

—  
*Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2003 à 19.00 heures  
au «Chapeau Melon» 268, route d'Arlon à Strassen*

L'Assemblée Générale Extraordinaire notait la présence de 22 membres du club ainsi que 13 procurations établies par les membres empêchés. Le quorum légal des 2/3 sur 51 membres du club prévu par les statuts et la loi est donc présent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du FISHING-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG a décidé par conséquent à l'unanimité le changement de l'article 8 de ses statuts pour lui conférer la teneur suivante:

*Nouveau texte*

**Art. 8.** En dehors de la cotisation annuelle chaque nouvel associé doit honorer un droit d'entrée dont le montant est soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce droit d'entrée est réputé unique et non remboursable. Cependant, il sera de la seule compétence du Conseil d'Administration d'examiner un tel remboursement à un associé dont la demande d'admission n'a pas été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi il incombera au Conseil d'Administration de décider de cas en cas sur le remboursement et à la majorité des membres présents. Le montant du droit d'entrée ne peut être inférieur à 250,- EUR.

*Ancien texte*

**Art. 8.** En dehors de la cotisation annuelle chaque nouvel associé doit honorer un droit d'entrée dont le montant est soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce droit d'entrée est réputé unique et non remboursable. Cependant, il sera de la seule compétence du Conseil d'Administration d'examiner un tel remboursement à un associé dont la demande d'admission n'a pas été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi il incombera au Conseil d'Administration de décider de cas en cas sur le remboursement et à la majorité des membres présents. Le montant du droit d'entrée ne peut être inférieur à dix mille francs et ne pourra pas dépasser le montant de la cotisation annuelle fixée pour l'année en question.

Le changement de l'article 8 des statuts ainsi que la liste des membres et la composition du Conseil d'Administration du FISHING-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG seront publiés au Mémorial.

Certifié exact

Signatures / N. Neis

- / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06007. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008142.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**M.VISION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 33, Place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 92.334.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l., Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FIDEX-AUDIT, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008068.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 71.334.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.334, constituée suivant acte notarié en date 6 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 1999, numéro 835. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 février 2003, numéro 205.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Ducroux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Héloïse Bock, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de soixante treize millions trente mille euros (EUR 73.030.000,-) jusqu'à quatre-vingt-quatre millions sept cent mille euros (EUR 84.700.000,-) par l'émission de un million cent soixante-sept mille (1.167.000) actions au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre millions sept cent mille euros (EUR 84.700.000), représenté par huit millions quatre cent soixante-dix mille (8.470.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions six cent soixante-dix mille euros (11.670.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante treize millions trente mille euros (EUR 73.030.000,-) jusqu'à quatre-vingt-quatre millions sept cent mille euros (EUR 84.700.000,-) par l'émission d'un million cent soixante-sept mille (1.167.000) actions au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- cinquante-huit mille trois cent cinquante (58.350) actions ont été souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Florence (I), 3, Via Sette Santi, au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

- cinq cent vingt-cinq mille cent cinquante (525.150) actions ont été souscrites par LABORATORI GUIDOTTI s.p.a., une société de droit italien, ayant son siège social à Pise (I), 40, Via Trieste, au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

- deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) actions ont été souscrites par MALESCI - ISTITUTO FARMACOBIOLOGICO S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Bagno a Ripoli - Florence - (I), 7, Via Lungo l'Enza, au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

- deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) actions ont été souscrites par ISTITUTO LUSO FARMACO D'ITALIA S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Milan (I), 26, Via Carnia, au prix de dix euros (EUR 10,-) par action;

Les personnes mentionnées sont dûment représentées par Madame Sophie Wagner-Chartier, prénommée, en vertu de quatre procurations annexées au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des apports en numéraire, portant la mention «future augmentation de capital» faits à la société de la manière suivante:

- de la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l.:

- le montant de cent dix mille euros (EUR 110.000,-), reçu en date du 15 janvier 2003;

- le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), reçu en date du 24 avril 2003;

- le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), reçu en date du 16 juin 2003;

- le montant de cent trois mille deux cent cinquante euros (EUR 103.250,-), reçu en date du 16 septembre 2003;

- le montant de cent trois mille deux cent cinquante euros (EUR 103.250,-), reçu en date du 20 novembre 2003;

- le montant de soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-) reçu en date du 12 décembre 2003.

Soit un montant total de cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 583.500,-).

- de la société LABORATORI GUIDOTTI S.p.A.:

- le montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000,-), reçu en date du 13 janvier 2003;

- le montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-), reçu en date du 22 avril 2003;

- le montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-), reçu en date du 16 juin 2003;

- le montant de neuf cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 929.250,-), reçu en date du 16 septembre 2003;

- le montant de neuf cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 929.250,-), reçu en date du 20 novembre 2003;

- le montant de six cent trois mille euros (EUR 603.000,-) reçu en date du 12 décembre 2003.

Soit un montant total de cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 5.251.500,-).

- de la société MALESCI - ISTITUTO FARMACOBIOLOGICO S.p.A.:

- le montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), reçu en date du 13 janvier 2003;

- le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), reçu en date du 24 avril 2003;

- le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), reçu en date du 16 juin 2003;

- le montant de cinq cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 516.250,-), reçu en date du 16 septembre 2003;

- le montant de cinq cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 516.250,-), reçu en date du 20 novembre 2003;

- le montant de trois cent trente cinq mille euros (EUR 335.000,-) reçu en date du 12 décembre 2003.

Soit un total de deux millions neuf cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.917.500,-).

- de la société ISTITUTO LUSO FARMACO D'ITALIA S.p.A.

- le montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), reçu en date du 15 janvier 2003;

- le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), reçu en date du 22 avril 2003;

- le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), reçu en date du 16 juin 2003;

- le montant de cinq cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 516.250,-), reçu en date du 16 septembre 2003;

- le montant de cinq cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 516.250,-), reçu en date du 20 novembre 2003;

- le montant de trois cent trente cinq mille euros (EUR 335.000,-) reçu en date du 12 décembre 2003.

Soit un montant total de deux millions neuf cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.917.500,-).

Un certificat de la banque attestant ces versements en numéraire restera annexé au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre millions sept cent mille euros (EUR 84.700.000,-), représenté par huit millions quatre cent soixante-dix mille (8.470.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent vingt-deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, S. Ducroux, H. Bock, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 881, fol. 90, case 8. – Reçu 116.700 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008160.3/239/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008161.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**FINANCE.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.048.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg, le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée, demeurant à Bertrange, et Marc Lacombe, employé privé, demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu à Luxembourg, le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008075.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**STK INNOVA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.431.

**EXTRAIT**

En date du 11 août 2003, il a été procédé à la cession par la société INNOVA / 98, LP, Washington, Etats Unis d'Amérique, des 100 parts sociales de la société STK INNOVA HOLDING, S.à r.l. à la société INNOVA / 98 STK, LLC, Dover, Etats Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008418.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ENRON DOMINICANA LNG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 82.391.

*Gérant*

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associé unique a décidé en date du 16 janvier 2004 d'approuver les comptes au 31 décembre 2001 et 2002 et d'affecter le résultat de l'exercice se terminant:

- le 31 décembre 2001 comme suit:

Perte reportée .....	24,676 USD
Total: .....	24,676 USD

- le 31 décembre 2002 comme suit:

Perte reportée .....	64,358 USD
Total: .....	64,358 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008080.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**OSBORNE & MOORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.170.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OSBORNE & MOORE S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 25.170, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 17 février 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Noel Didier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 14 novembre 2003, date à laquelle l'assemblée n'avait pas pu prendre les résolutions prévues à l'ordre du jour, faute d'avoir pu obtenir un certificat de blocage, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire en date du 14 novembre 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 1.000 actions, actuellement en circulation, 996 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires le 18 décembre 2003.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante mille euros) à EUR 2.525.000,- (deux millions cinq cent vingt-cinq mille euros) sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération de l'augmentation de capital par versement en numéraire.

3.- Modification de la teneur de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux différentes décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante mille euros) à EUR 2.525.000,- (deux millions cinq cent vingt-cinq mille euros), sans création d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable de chaque action.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital, l'actionnaire majoritaire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'actionnaire majoritaire, représenté par Mademoiselle Sylvie Arpea, préqualifiée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 2.525.000,- (deux millions cinq cent vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Didier, R. Uhl, S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 11, case 11. – Reçu 5.750 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008589.3/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**AMICALE NATZWEILER-STRUTHOF, AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS ET DES FAMILLES DE DISPARUS DE NATZWEILER-STRUTHOF, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1467 Howald, 14, rue Henri Entringer.

Statuts du 26 avril 1999; Mémorial C n° 482 du 24 juin 1999.

Présidents d'Honneur: Robert Krieps, Mme Renée Krieps-Ketter, Marius Pauly

**1. Modification ponctuelle des statuts**

*Extraits des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2004*

**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** texte actuel:

Faire l'union de tous les rescapés politiques luxembourgeois du camp de concentration Natzweiler-Struthof et de ses camps annexes, ainsi que des membres des familles des détenus décédés ou disparus de ces camps, sans distinction de race, de religion ou d'idéologie politique et philosophique.

Nouveau texte:

Faire l'union de tous les rescapés politiques luxembourgeois du camp de concentration Natzweiler-Struthof et de ses camps annexes, ainsi que des membres des familles des détenus de ces camps, sans distinction de race, de religion ou d'idéologie politique et philosophique.

**Art. 2. Alinéa 2.** texte actuel:

Resserrer les liens d'amitié et d'entraide entre les rescapés et les familles des anciens concentrationnaires décédés ou disparus.

Nouveau texte:

Resserrer les liens d'amitié et d'entraide entre les rescapés et les familles des anciens concentrationnaires.

**Art. 3. Alinéa 2b.** texte actuel:

Les conjoints, les frères et soeurs ainsi que les descendants des anciens détenus de Natzweiler-Struthof et de ses camps annexes décédés ou disparus.

Nouveau texte:

Les conjoints, les frères et soeurs ainsi que les descendants des anciens détenus de Natzweiler-Struthof et de ses camps annexes

**Art. 3. Alinéa 4.** texte actuel:

Seuls les membres effectifs ont droit de vote et pourront être élus membres du Comité.

Nouveau texte:

Les membres effectifs et les membres honoraires ont droit de vote et pourront être élus membres du Comité.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05266. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008414.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**OTTO BOCK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 87.106.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zweiundzwanzigsten Dezember um 18.00 Uhr.

Vor Uns, Notar Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft OTTO BOCK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, Nr. 87.106, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph Elvinger am 12. April 2002, veröffentlicht im Mémorial Nr. 1.060 vom 11. Juli 2002. statt. Die Statuten wurden am 28. Mai 2002 durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph Elvinger abgeändert und im Mémorial Nr. 1.250 vom 27. August 2002 veröffentlicht.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Dame Cornelia Mettlen, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, welche Herrn Patrick Van Hees, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmenzähler Dame Carine Lecoq, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass 156.001 Aktien, die das gesamte Aktienkapital darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zehn Millionen dreihundertdreißigtausendvierhundertfünfzig Euro (10.383.450 EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von sieben Millionen achthunderttausendfünfhundert Euro (7.800.050 EUR) auf achtzehn Millionen einhundertdreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 18.183.500) aufzustocken, durch die Schaffung und Ausgabe von zweihundertsiebentausendsechshundertneunundsechzig (207.669) neuen Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (EUR 50) pro Aktie und der Einzahlung einer Ausgabeprämie in Gesamthöhe von sechsundneunzig Millionen siebenunddreißigtausendeinhundertdreißig Euro (EUR 96.037.143).

b) Zeichnung und Einzahlung der zweihundertsiebentausendsechshundertneunundsechzig (207.669) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50) pro Aktie und der Ausgabenprämie in Höhe von sechsundneunzig Millionen siebenunddreißigtausendeinhundertdreißig Euro (EUR 96.037.143) durch OTTO BOCK HealthCare GmbH, eine Gesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Max-Näder-Str. 15, D-37115 Duderstadt mittels einer Sacheinlage, die aus einem Anteil mit einem Nominalwert von zweiundvierzigtausend Euro (EUR 42.000) der Gesellschaft OTTO BOCK INTERPRO GmbH, eine Gesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Max-Näder-Str. 15, D-37115 Duderstadt, der 100% des gezeichneten und eingezahlten Kapitals der Gesellschaft darstellt und sich auf insgesamt einhundertsechs Millionen vierhundertzwanzigtausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 106.420.593) beläuft.

c) Diesbezügliche Abänderung des Artikels 5, Paragraph 1, der Statuten, der folgendermassen gelesen wird:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt achtzehn Millionen einhundertdreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 18.183.500) eingeteilt in dreihundertdreißigtausendsechshundertundsiebzig (363.670) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50 EUR) pro Aktie.»

d) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zehn Millionen dreihundertdreißigtausendvierhundertfünfzig Euro (10.383.450 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sieben Millionen achthunderttausendfünfhundert Euro (7.800.050 EUR) auf achtzehn Millionen einhundertdreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 18.183.500) aufzustocken, durch die Schaffung und Ausgabe von zweihundertsiebentausendsechshundertneunundsechzig (207.669) neuen Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (EUR 50) pro Aktie, einzuzahlen mit einer Ausgabeprämie in Gesamthöhe von sechsundneunzig Millionen siebenunddreißigtausendeinhundertdreißig Euro (EUR 96.037.143).

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung stellt fest, dass die aktuellen Aktionäre auf ihr Zeichnungsvorzugsrecht verzichten.

*Intervention - Zeichnung der Aktien - Einzahlung*

Die Versammlung beschliesst dass die Gesellschaft OTTO BOCK HealthCare, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Max-Näder-Str. 15, D-37115 Duderstadt, zur Zeichnung und Einzahlung der zweihundertsiebentausendsechshundertneunundsechzig (207.669) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50 EUR) pro Aktie sowie einer Ausgabeprämie in Gesamthöhe von sechsundneunzig Millionen siebenunddreißigtausendeinhundertdreißig Euro (EUR 96.037.143) und durch eine Sacheinlage, eingezahlt werden, die aus 1 Anteil mit einem Nominalwert von EUR 42.000 der Gesellschaft OTTO BOCK INTERPRO, GmbH, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Max-Näder-Str. 15, D-37115 Duderstadt, der 100% des gezeich-

neten und eingezahlten Kapitals der Gesellschaft darstellt, besteht, und deren Wert sich auf einhundertsechs Millionen vierhundertzwanzigtausendfünfhundertdreiundneunzig Euro (EUR 106.420.593) beläuft, zugelassen wird.

Oben erwähnte Einbringung ist Gegenstand eines Bewertungsbericht, der durch den Wirtschaftsprüfer ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Münsbach, erstellt wurde.

Der Bewertungsbericht wird, nach ne varietur Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden, kommt zur folgenden Schlussfolgerung:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of one quotor of OTTO BOCK INTERPRO, GmbH be contribution which corresponds at least in number and nominal value to the 207,669 shares of nominal value of EUR 50 each, to be issued with a total issue share premium of 96,037,143. The total value of the contribution, EUR 106,420,593.»

#### *Dritter Beschluss*

Als Folge der vorerwähnten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5, Paragraph 1, der Statuten wie folgt abgeändert:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt achtzehn Millionen einhundertdreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 18.183.500) eingeteilt in dreihundertdreißigtausendsechshundertundsiebzig (363.670) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50 EUR) pro Aktie.»

#### *Kosten*

Da es sich bei der Kapitalerhöhung um eine Sacheinlage bestehend aus 100% der Anteile einer Gesellschaft mit Sitz in der Europäischen Union handelt an eine luxemburgische Kapitalgesellschaft handelt, beantragt die Gesellschaft hiermit ausdrücklich die Befreiung des «droit proportionnel d'apport» gemäss Artikel 4.2 des Gesetzes vom 21. Dezember 1971 abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986 welches in diesem Fall eine Zahlung eines «droit fixe d'enregistrement» vorsieht.

Die Kosten werden auf zirka sieben tausend Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Münsbach, Datum und Uhrzeit wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: C. Mettlen, P. Van Hees, C. Lecoq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008592.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

### **LEMAGD S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.998.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

CMDT, S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», recorded in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 85.553, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, here represented by Ms Rachel Uhl, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg on December 11, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the joint stock company existing in Luxembourg under the name of LEMAGD S.A. (the «Company»), with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 79.998, incorporated by deed of the undersigned notary on December 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 631 of August 13, 2001, the articles of association of which have been amended by deed of the undersigned notary on June 26, 2002, published in the Mémorial C number 1425 of October 2, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) divided into four hundred fifty (450) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.



- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors of the dissolved Company of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMDT, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 85.553, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Dûment représentée par Mlle Rachel Uhl, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LEMAGD S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 79.998, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 631 du 13 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné du 26 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1425 du 2 octobre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de quarante cinq mille Euros (EUR 45.000.-), représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent Euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008700.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.003.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS Inc., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 19 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 25 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 28 juin 2002, relatif à la conversion en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1663 du 20 novembre 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 41.003.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS Inc. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Goorts, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2004, vol. 467, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008647.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**ILVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 98.029.

## EXTRAIT

Il ressort d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 8 décembre 2003 que Monsieur Fabio Riva, entrepreneur, demeurant professionnellement à Viale Certosa 249, I-20151 Milan a été nommé Président du Conseil d'Administration et que Monsieur Angelo Riva, industriel, demeurant professionnellement à Viale Certosa 249, I-20151 Milan a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration. La gestion journalière est conférée au Président et au Vice-Président, chacun pouvant agir séparément.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008435.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**SPITFIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 78.250.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VILADRO HOLDINGS Inc., ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SPITFIRE S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 5 avril 2001. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 78.250.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS Inc. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 janvier 2004, vol. 467, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008652.3/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**IPSE DIXIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.346.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008278.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**ALTERNATIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 28.125.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alain Martineau, gérant de sociétés, demeurant à F-92190 Meudon, 58, route des Gardes, ici représenté par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Suresnes le 30 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme ALTERNATIVE FINANCE S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée initialement sous la dénomination de KUNST BETEILIGUNG A.G. suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 11 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 12 décembre 2001, relatif à la conversion du capital en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 27 mars 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 28.125.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille six cent soixante-dix-sept euros cinquante et un cents (30.677,51 EUR), représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que Monsieur Alain Martineau prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'il a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Goorts, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2004, vol. 467, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2004.

A. Lentz.

(008657.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**C.T.P., COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.891.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2004*

- l'adresse de la société est transférée du 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 3 place Dargent L-1413 Luxembourg

Le 19 janvier 2004.

Certifié sincère et conforme

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008228.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**SUNDECO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 59.316.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausend und drei, am zweiundzwanzigsten Dezember.  
Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Lennart Nyström, wohnhaft in Rathdene House, Montenotte, Cork, (Irland), hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu L-1313 Luxemburg, 14, rue des Capucins, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 8. Dezember 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Der Erschienene, in seiner erwähnten Eigenschaften, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft SUNDECO S.A., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 59.316, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Mai 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 460 vom 25. August 1997, deren Statuten abgeändert wurden nach ausserordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 705 vom 8. Mai 2002, betreffend der Umwandlung des Kapitals in Euro.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwei und dreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, vollständig eingezahlt.

Der Erschienene Herr Lennart Nyström vorgenannt, ist Inhaber sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft geworden.

Der Erschienene, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär vorgenannter Gesellschaft, erklärt die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und zu liquidieren und ersucht sie den Notar diese Auflösung und Liquidation zu beurkunden.

Der Erschienene übernimmt sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Der Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare, aufbewahrt werden.

Die bestehenden Aktienzertifikate wurden in Gegenwart des Notars zerstört. Weiterhin wurde das Aktienregister annulliert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2003, vol. 467, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(008665.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**TIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxemburg B 59.603.

**EXTRAIT**

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 20 juin 2003 que Monsieur Pier Luigi Fabiano, entrepreneur, Via del Bollo 3, 20123 Milan, a été nommé comme nouvel administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Zeno de Pietri, administrateur démissionnaire. Monsieur Pier Luigi Fabiano terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008443.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**CAROFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. ROSAFIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.618.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAROFIN S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de ROSAFIN S.A., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 587 du 13 août 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant notamment conversion du capital en euros, du 25 juin 2002, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 323 du 26 mars 2003, modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 196 du 24 février 2003, et modifiés suivant acte portant notamment adoption de la dénomination actuelle reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1169 du 7 novembre 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.618, ci-après «la Société».

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

*Composition de l'assemblée*

Il existe actuellement 2.426 (deux mille quatre cent vingt-six) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.252.770,44 (un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 2.747.229,56 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.252.770,44 à EUR 4.000.000,-, par création de 5.320 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération par FINCERAMICA SpA des 5.320 (cinq mille trois cent vingt) nouvelles actions ainsi créées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 2.747.229,56 (deux millions sept cent quarante-sept mille deux cent vingt-neuf euros et cinquante-six cents).

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.747.229,56 (deux millions sept cent quarante-sept mille deux cent vingt-neuf euros et cinquante-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.252.770,44 (un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents) à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), représenté par les 2.426 (deux mille quatre cent vingt-six) actions existantes et par l'émission de 5.320 (cinq mille trois cent vingt) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

La présente augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en nature.

Est à l'instant intervenue:

- La société FINCERAMICA SpA, ayant son siège social à Via Barberia, Bologne, Italie, dûment représentée par Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée FINCERAMICA SpA, aux 5.320 (cinq mille trois cent vingt) actions nouvellement émises de la Société, et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature à hauteur de EUR 2.747.229,56 (deux millions sept cent quarante-sept mille deux cent vingt-neuf euros et cinquante-six cents) de partie d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à la société FINCERAMICA SpA, préqualifiée, figurant au passif des comptes de la société au 30 juin 2003, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Une copie du bilan clôturé au 30 juin 2003 ainsi qu'une attestation émanant du commissaire aux comptes de la Société, daté du 24 décembre 2003, attestant que la créance due par la Société à la société FINCERAMICA SpA, figure toujours dans les comptes passifs de la Société pour le montant apporté, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La mandataire a exposé que conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport d'évaluation a été établi le 24 décembre 2003 par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dans lequel la créance ainsi apportée a été décrite et évaluée.

La mandataire a produit le rapport dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 2.747.229,56 EUR et aux 5.320 actions nouvelles à émettre.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 5.320 (cinq mille trois cent vingt) nouvelles actions sans mention de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 5.320 (cinq mille trois cent vingt) nouvelles actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées à la société FINCERAMICA SpA, préqualifiée.

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à accomplir toutes les modalités en rapport avec l'augmentation du capital social.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 7.746 (sept mille sept cent quarante-six) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 30.300,- (trente mille trois cents euros).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Capuzzo, N. Schroeder, I. Bressan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, case 9. – Reçu 27.472,30 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2004.

T. Metzler.

(008672.3/222/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**CAROFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. ROSAFIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2004.

T. Metzler.

(008673.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**GUIMOFI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 33.575.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société dénommée ASSFINAR S.A.H., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, associée dans la société à responsabilité limitée dénommée GUIMOFI plus amplement spécifiée ci-après, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Lesquels administrateurs peuvent valablement engager la société sous leurs signatures conjointes, conformément à l'article 5 des statuts.

2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée dénommée GUIMOFI plus amplement spécifiée ci-après.

Lesquels comparants ès-qualités qu'ils agissent déclarent être les seuls associés suite à la cession de part ci-après spécifiée dans la société à responsabilité limitée dénommée GUIMOFI avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 377 du 13 octobre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.575.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 964 du 6 novembre 2001.

- aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 635 du 24 avril 2002.

Actuellement la société a un capital social de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représentée par trente mille parts sociales (30.000) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants ès-qualités qu'ils agissent ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparants acceptent la démission de Monsieur Michel Thil, préqualifié, en sa qualité de gérant unique de la société sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 12 décembre 2003 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants lui accordent bonne et valable quittance et décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Les associés actuels nomment un nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, déclare que Monsieur Michel Thil, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg lui a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la prédite société GUIMOFI, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 12 décembre 2003, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.



La cession a été faite contre paiement d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Maurice Houssa, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants sub 1 et 2 tel qu'indiqué ci-dessus, agissant en leur qualité d'associés respectivement de gérant, déclarent accepter ladite cession.

#### Troisième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les associés actuels décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties comme suit:

1) ASSFINAR S.A.H., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	29.999
2) Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, une part sociale, . . . . .	1
Total: trente mille parts sociales . . . . .	30.000»

#### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants és-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Slendzak, P. Rochas, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2004, vol. 894, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2004.

B. Moutrier.

(008678.3/272/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

#### **GUIMOFI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2004.

B. Moutrier.

(008680.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

#### **BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 605.391.800,- USD.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.063.

#### RECTIFICATIF

##### Extrait

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait de l'assemblée du 23 juillet 2003. Il est à noter que Monsieur Douglas Wells n'est pas un membre du conseil de gérance de la Société.

A ce jour, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. James W. Stewart;
- M. Marc Feider;
- M. Bret Well; et
- M. Jeff Smith.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008112.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.161.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008132.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**ALCADIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.061.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALCADIR S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 663 du 17 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 765 du 22 octobre 1998, et modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant notamment conversion du capital en euros, du 6 mai 2002, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 160 du 14 février 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.061, ci-après «la Société».

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

*Composition de l'assemblée*

Il existe actuellement 10.900 (dix mille neuf cents) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 5.629.380,20 (cinq millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt cents).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.370.619,80 pour le porter de son montant actuel de EUR 5.629.380,20 à EUR 7.000.000,-, par création de 2.654 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération par CAROFIN S.A. des 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions ainsi créées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents).

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.629.380,20 (cinq millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt cents) à EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros), représenté par les dix mille neuf cents (10.900) actions existantes et par l'émission de 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

La présente augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en nature.

Est à l'instant intervenue:

- La société CAROFIN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. S. Luxembourg B 64.618),

dûment représentée par Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée CAROFIN S.A., aux 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) actions nouvellement émises de la Société, et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature à hauteur de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à la société CAROFIN S.A., préqualifiée, figurant au passif des comptes de la société au 30 juin 2003 au nom de la société FINCERAMICA Spa et cédée par la prédite société FINCERAMICA Spa à la société CAROFIN S.A., pour le montant apporté, ainsi qu'il résulte d'une convention de cession de créances datée du 23 décembre 2003, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Une copie du bilan clôturé au 30 juin 2003 ainsi qu'une attestation émanant du commissaire aux comptes de la Société, datée du 24 décembre 2003, attestant que la créance due par la Société à la société CAROFIN S.A., est inscrite dans les comptes passifs de la Société pour le montant apporté, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La mandataire a exposé que conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport d'évaluation a été établi le 24 décembre 2003 par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dans lequel la créance ainsi apportée a été décrite et évaluée.

La mandataire a produit le rapport dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.370.619,80 euro et aux 2.654 actions nouvelles à émettre.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans mention de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées à la société CAROFIN S.A., préqualifiée.

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à accomplir toutes les modalités en rapport avec l'augmentation du capital social.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) représenté par 13.554 (treize mille cinq cent cinquante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au libre choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 16.000,- (seize mille euros).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Capuzzo, N. Schroeder, I. Bressan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, case 10. – Reçu 13.706,20 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2004.

T. Metzler.

(008688.3/222/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**ALCADIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2004.

T. Metzler.

(008690.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 69.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(008299.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 69.206.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social de la société le 23 juillet 2003 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05725. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(008302.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**IMPRIMERIE SCHOMER-TURPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 63.350.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Signature

Le gérant

(008168.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**DALEIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 63, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature

Le gérant

(008170.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**IMPRIMERIE ALBERT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 61.077.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature

Le gérant

(008171.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**LARA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.373.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B Boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008178.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**MELLOW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.411.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MELLOW S.A., R.C. Numéro B 74.411 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 394 du 2 juin 2000.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du capital autorisé.
2. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs.
3. Refonte subséquente des articles 3 & 6 des statuts.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans le cadre du capital autorisé et de supprimer des statuts toute référence au dit capital autorisé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de restreindre le pouvoir des administrateurs de sorte que les matières suivantes sont désormais du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- Acquérir ou vendre tout ou partie des titres détenus dans des sociétés tierces;
- Emettre des emprunts obligataires convertibles ou non;
- Mettre en gage ou accorder une hypothèque sur des titres détenus dans des sociétés tierces et/ou sur des biens immobiliers, et plus généralement accorder toute garantie et/ou fidéjussion;
- Louer, sous-louer ou acquérir tous biens immobiliers et/ou incorporels;
- Etablir ou fermer des succursales ou filiales;
- Etendre l'activité de la société à des branches d'activité nouvelles ou connexes;
- Fermer, autrement que temporairement, ou transférer la propriété, l'usage ou la jouissance de toutes ou partie des activités de la société;
- Acquérir ou disposer de droits de propriété intellectuelle, y inclus l'octroi ou l'acquisition de licences ou de sous-licences;
- Octroyer des prêts à des sociétés tierces autres que des sociétés participées;
- Ouvrir un nouveau compte bancaire ou clôturer le ou les comptes bancaires existants;
- Contracter, directement, indirectement ou de quelque manière que ce soit, toute obligation et/ou engagement excédant EUR 20.000,- ou l'équivalent en devises étrangères, ou en biens et en services, avec quelques parties que ce soient et en quelques matières que ce soient, à l'exception toutefois des prêts à contracter avec les actionnaires ou des financements à octroyer aux sociétés participées.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 3 et 6 des statuts sont refondus de telle sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

«**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- Acquérir ou vendre tout ou partie des titres détenus dans des sociétés tierces;
- Emettre des emprunts obligataires convertibles ou non;
- Mettre en gage ou accorder une hypothèque sur des titres détenus dans des sociétés tierces et/ou sur des biens immobiliers, et plus généralement accorder toute garantie et/ou fidéjussion;

- Louer, sous-louer ou acquérir tous biens immobiliers et/ou incorporels;
- Etablir ou fermer des succursales ou filiales;
- Etendre l'activité de la société à des branches d'activité nouvelles ou connexes;
- Fermer, autrement que temporairement, ou transférer la propriété, l'usage ou la jouissance de toutes ou partie des activités de la société;
- Acquérir ou disposer de droits de propriété intellectuelle, y inclus l'octroi ou l'acquisition de licences ou de sous-licences;
- Octroyer des prêts à des sociétés tierces autres que des sociétés participées;
- Ouvrir un nouveau compte bancaire ou clôturer le ou les comptes bancaires existants;
- Contracter, directement, indirectement ou de quelque manière que ce soit, toute obligation et/ou engagement excédant EUR 20.000,- ou l'équivalent en devises étrangères, ou en biens et en services, avec quelques parties que ce soient et en quelques matières que ce soient, à l'exception toutefois des prêts à contracter avec les actionnaires ou des financements à octroyer aux sociétés participées.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 17.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008709.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

### **LES CHARPENTIERIS D'AUJOURD'HUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.

R. C. Luxembourg B 53.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 novembre 2003.

Signature

Le gérant

(008172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

### **DERVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 55.847.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 2 janvier 2004*

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

DERVAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008225.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**LINOZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.898.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B Boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008179.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**LIMPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.099.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008180.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 79.215.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(008307.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.



**LUXFINPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.799.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008181.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**RODAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.303.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008280.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**LENOIR ET MERNIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 10.919.

—  
La FIDUCIAIRE DES P.M.E., société anonyme, dénonce, avec effet immédiat, la convention de domiciliation faite à Luxembourg en date du 10 mars 2003 entre elle et la société LENOIR ET MERNIER LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

N. Nothumb / T. Hollerich

Directeur adjoint / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008388.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 59.797.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 17 avril 2003 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2009.

*Le Conseil d'Administration se compose de*

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement 13, boulevard Princesse Charlotte, MC-9800 Monaco.
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Le Commissaire aux Comptes est*

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., R. C. Luxembourg 22.668, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05793. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008270.3/806/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**INVESTMENT 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.502.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05550. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008281.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**WEILAND ANITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 136, rue du Parc.  
Principal établissement: L-3739 Rumelange, 12, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 82.214.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2004.

Pour WEILAND ANITA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(008477.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**LUXMA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.073.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008182.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**RECIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.596.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008284.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**BRASSERIE WIERMCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wormeldange, 35, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 50.369.

—  
Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2004.

Pour BRASSERIE WIERMCHEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

p.d. V. Roman

(008444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**REAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 28.172.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL SOLUTIONS S.A., anciennement constituée sous la dénomination de PROGET LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 28.172,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 12 août 1988,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 27 septembre 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 13 décembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1396 du 26 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis Edlinger, employé privé, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. La présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée, avec accusé de réception, datée du 20 décembre 2003, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

III. Il ressort de la liste de présence que 2.171 (deux mille cent soixante-onze) actions nominatives, représentant la majorité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés conformément aux prescriptions légales.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression des 233 actions propres de la société et réduction de son capital social par incorporation de la somme ainsi dégagée dans les réserves;

2. Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille huit cent dix-neuf euros et neuf cents (53.819,09 €) représenté par deux mille cent soixante et onze actions (2.171) sans désignation de valeur nominale»;

3. Augmentation du capital social de mille cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-onze cents (1.180,91 €) pour le porter de cinquante-trois mille huit cent dix-neuf euros et neuf cent (53.819,09 €) à cinquante-cinq mille euros (55.000,- €) par incorporation des réserves;

4. Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- €) représenté par deux mille cent soixante et onze actions (2.171) sans désignation de valeur nominale»;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer les 233 actions propres de la société et de réduire son capital social par incorporation de la somme ainsi dégagée dans les réserves.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 premier alinéa des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille huit cent dix-neuf euros et neuf cents (53.819,09 €) représenté par deux mille cent soixante et onze actions (2.171) sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de mille cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-onze cents (1.180,91 €) pour le porter de cinquante-trois mille huit cent dix-neuf euros et neuf cent (53.819,09 €) à cinquante-cinq mille euros (55.000,- €) par incorporation des réserves.

L'existence des dits réserves a été prouvé au notaire par la présentation d'un bilan.

*Quatrième résolution*

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- €) représenté par deux mille cent soixante et onze actions (2.171) sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Edlinger, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008593.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**PLATINO TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.903.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 6 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Claude Defendi, né le 13 mars 1958 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008286.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**ROMAIN SCHMIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Elvange, 3, rue de Wintrange.

R. C. Luxembourg B 51.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 6 octobre 2003.

Signature

Le gérant

(008173.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**IMMOBILIERE ACROPOLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 89.572.

Constituée par devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1703 du 28 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE ACROPOLIS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(008500.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.877.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 6 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Claude Defendi, né le 13 mars 1958 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008287.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**HMP BERATUNGSGESELLSCHAFT FUR TELEKOMMUNIKATIONS- UND SICHERHEITSSYSTEME, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.

H. R. Luxemburg B 50.015.

*Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2002*

Der Jahresbericht der Geschäftsführer über das Geschäftsjahr 2001 wird genehmigt.

Den Geschäftsführern wird Entlastung erteilt für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2001.

Der bis zum 31. Dezember 2001 erwirtschaftete Gewinn wird folgendermassen verwendet:

Gesetzliche Rücklage . . . . .	36.556 LUF
Steuerliche Rücklage . . . . .	12.500 LUF
Dividendenausschüttung . . . . .	680.000 LUF
Ergebnisvortrag . . . . .	2.072 LUF

Luxemburg, den 14. Januar 2004.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008311.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**SL TOURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 29.711.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Henri Sales,
- Madame Agnès Sales,
- Monsieur Marc Sales,
- Monsieur Jos. Sales,
- Madame Danielle Sales.

Le mandat du réviseur d'entreprises, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg, est confirmé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008441.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 88.682.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'administration, tenue au siège de la Société le 20 novembre 2003*  
*Première résolution*

Les membres du Conseil d'administration accusent réception de la démission de M. Jean-Marc Theis pour motifs personnels et lui en donnent acte.

*Deuxième résolution*

Les membres du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de coopter M. Denis Lambert, ingénieur et expert près les Tribunaux, domicilié à Lisieux, en qualité d'administrateur. Le conseil, statutairement composé de trois administrateurs, soumettra cette cooptation en vue d'une approbation définitive lors d'une prochaine assemblée générale à tenir.

*Troisième résolution*

Les membres du Conseil d'administration ont décidé que les fonctions d'administrateur-délégué restaient dévolues à M. Vincent Le Roy et qui peut engager la société par sa seule signature auprès des banques. Les autres administrateurs peuvent engager la société par l'apposition de signature conjointe, conformément aux statuts.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008320.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Cessange, 12, rue Luc Housse.  
R. C. Luxembourg B 45.403.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Signature  
Le gérant

(008174.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**NEWPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 55.797.

—  
Par la présente, Claude Stiennon informe de sa démission en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Münsbach, le 19 décembre 2003.

C. Stiennon.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008283.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**PARMALAT SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 47.873.

—  
Par la présente, Claude Stiennon informe de sa démission en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Münsbach, le 23 décembre 2003.

C Stiennon.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008285.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**WP-TI CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.588.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 14 janvier 2004 que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée WP-TI CONSTRUCTIONS est dorénavant la suivante:

- WP-TI STRASSEN S.A.

avec siège social à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg ..... 99 parts

- Maurice Elz

demeurant à L-8119 Bridel, 24, rue Paul Binsfeld ..... 1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05187. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008721.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 46.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

F. Wagner.

(008295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 46.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

F. Wagner.

(008293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**EIFELER FRISCHDIENST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Beiler.  
R. C. Luxembourg B 39.016.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(008323.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.